

TRANSFERT DE COMPÉTENCES

EAU ET ASSAINISSEMENT

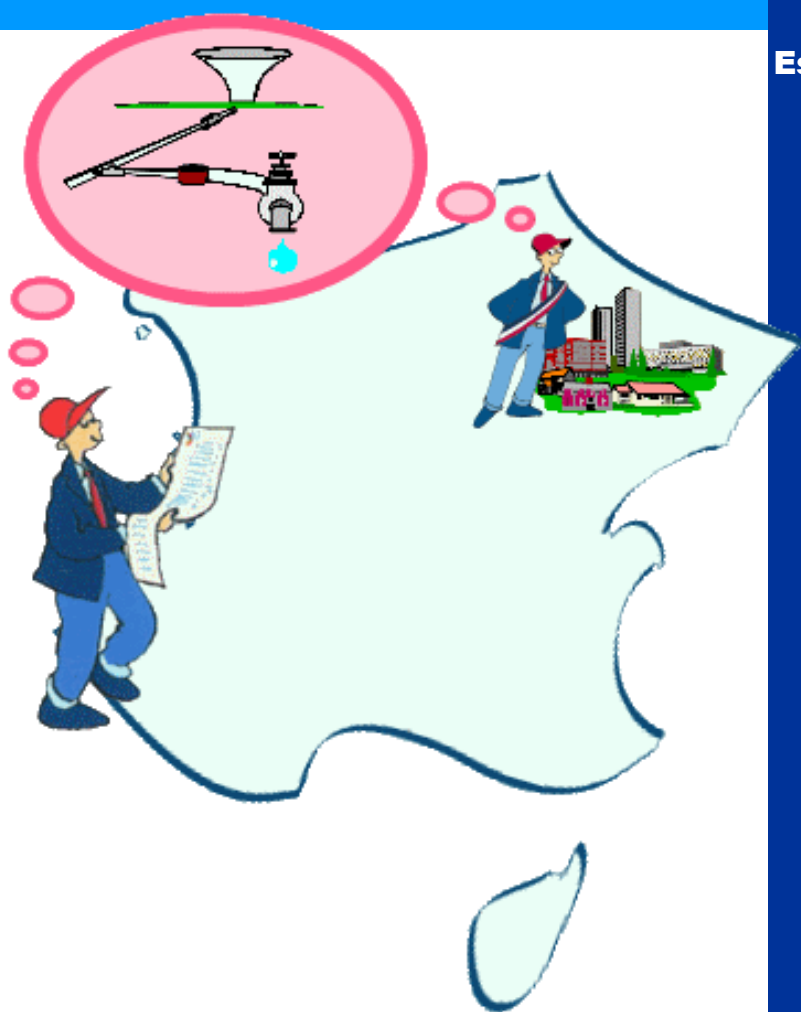
Conséquences de la Loi NOTRe

Réf. : JK002 16A

le jeudi 17 mars 2016

Espace Vocation République

22 rue René Boulanger
75010 PARIS



*Office
International
de l'Eau*

Les Journées
de l'Office International de l'Eau

Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau

Transfert de compétences eau et assainissement

Après la Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPAM) et la Loi relative à la délimitation des régions, l’Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté le texte portant sur la **Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)**. Troisième volet de la réforme territoriale, la **Loi NOTRe vise à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux** (régions, départements, intercommunalités, communes).

Tout en préservant les communes comme collectivités locales de proximité, **l'une des mesures phares de la Loi NOTRe est de renforcer l'intercommunalité avec le transfert de nouvelles compétences**. Le seuil minimal de constitution des intercommunalités est par ailleurs passé de 5 000 à 15 000 habitants, assorti d’une dérogation permettant de l’adapter à la diversité des territoires.

En matière de compétence, l'eau et l'assainissement feront partie des compétences optionnelles à compter du 1^{er} janvier 2018 et seront obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020.

Bien évidemment, le transfert des compétences reste une période de doutes et d’incertitudes pour les collectivités : le développement des infrastructures urbaines communales ne sera-t-il pas entravé ? Comment seront choisis les nouveaux investissements ? Quelles sont les modalités de transfert du patrimoine et des personnels communaux ? Comment harmoniser les modes de gestion et la tarification ? Autant de questions qui devront trouver des solutions adaptées aux contraintes et aux contextes locaux.

L’OIEau propose, au cours de cette Journée, de débattre et d’échanger sur toutes ces problématiques en apportant des éléments de réponse aux légitimes interrogations, des responsables locaux afin de les préparer au mieux aux échéances à venir et à aborder de manière plus sereine le transfert des compétences eau et assainissement.

Objectifs de la Journée :

- Faire un point sur le contexte réglementaire
- Echanger avec les collectivités ayant déjà engagé une réflexion sur la mise en œuvre du transfert de compétences sur leur territoire

Au programme de la Journée :

- Contexte réglementaire : conséquences de la loi NOTRe
- Mise en œuvre du transfert de compétence
- Aspects financiers
- Transfert du personnel et du patrimoine
- Retours d’expériences

Public :

- Responsables de services Eau et Assainissement - Elus
- Experts du domaine de l’assainissement et de l’eau potable

Moyens pédagogiques

Présentations Power Point
Exposés avec études de cas et retours d’expérience
Questions/Réponses avec les participants
Progression pédagogique du programme
Interventions d’experts des domaines concernés



Remise d’une documentation pédagogique
Accès à J+1 au téléchargement des présentations pendant une période de 3 mois

RENSEIGNEMENTS



Céline BERTHE

Tél. : 05 55 11 47 07

Email : c.berthe@oieau.fr

Fax : 05 55 11 47 01

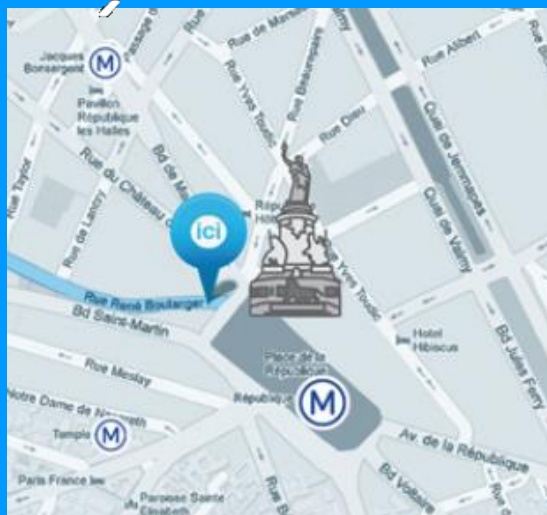
www.oieau.org/cnfm



Café d’accueil
Déjeuner sur place inclus le midi



Se rendre à l’Espace Vocation République



M METRO

Lignes

3 - 5 - 8 - 9 - 11

B BUS

Lignes

20, 54, 56, 65 et 75



P PARKING PUBLIC

50 rue de Malte

Paris 11^{ème}

www.eaudanslaville.fr

Un appui à la gestion
des services d’eau potable
et d’assainissement





08h30

Accueil des participants

Jacques MALRIEU, Office International de l'Eau



09h00

Aspects réglementaires

- Contexte de la Loi NOTRe
- Impacts directs et indirects de la Loi NOTRe sur les services Eau et Assainissement
- Présentation des différents types d'EPCI
- Devenir des syndicats ?
- Maintien des grandes règles de l'intercommunalité

10h30

Questions/Réponses

10h45

Pause

11h00

Mise en œuvre du transfert de la compétence

- Principe méthodologique
- Points clés du transfert
- Transfert du personnel : les critères à étudier
- Calcul des charges et recettes du service communautaire
- Stratégie et convergence tarifaire
- Principales difficultés rencontrées et solutions préconisées

11h45

Intervention des trésoriers dans le cadre du transfert de compétences

- Rôle du trésorier en cas de transfert de compétence
- Transfert du patrimoine et résultats de clôture : principes comptables
- Nature des informations nécessaires et devant être transmises par la collectivité
- Principales contraintes et difficultés rencontrées lors d'un transfert de compétences Eau et Assainissement

12h15

Questions/Réponses

12h30

Déjeuner

14h00

Transfert du patrimoine : retour d'expérience d'Eau du Ponant

- Présentation du contexte : cas d'une SPL
- Actualisation de la valeur comptable
- Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre
- Transfert du personnel : retour d'expérience

14h35

Transfert de la compétence « Production d'eau potable » au Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon

- Présentation du contexte
- Démarche engagée pour le transfert de la compétence
- Transfert du personnel et du patrimoine ?
- Recommandations et clés de la réussite

15h15

Questions/Réponses

15h30

Pause

15h45

Transfert de la compétence « Eau potable » : retour d'expérience de l'Eau du Bassin Rennais

- Présentation du contexte
- Zoom sur le transfert du personnel : méthode utilisée
- Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre
- Recommandations et clés de la réussite
- Réflexion sur le transfert du patrimoine

16h15

Transfert de la compétence « Assainissement » : retour d'expérience

- Présentation du contexte
- Actualisation de la valeur comptable
- Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre
- Transfert du personnel : retour d'expérience

16h45

Questions/Réponses

17h00

Débat sur la problématique du transfert des compétences

- Impacts organisationnels ? financiers ?
- Transfert ou délégation ?
- Impact sur la gouvernance ?
- Impact pour le personnel ?

17h30

Clôture de la journée

Jacques MALRIEU, Office International de l'Eau

Avec la participation de David-Nicolas LAMOTHE (A PROPOS), David CLAUSSE (Eau du Bassin Rennais), et les témoignages de responsables de services eau et assainissement, d'Elus et d'experts du domaine

BULLETIN PRESSE INSCRIPTION GRATUITE

Un bulletin par personne à retourner :

- **par courrier**
OIEau – CNFME
22 rue Edouard Chamberland
87 065 LIMOGES Cedex
- **par fax**
05 55 11 47 01
- **par email**
inscription@oieau.fr

L'Office International de l'Eau est une Association Loi 1901,
déclarée en tant qu'organisme de formation sous le n°74870006087

INSCRIPTIONS

Après réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir
une confirmation 15 jours avant le début de la Journée

INTITULÉ DE LA JOURNÉE :

Date : ___/___/___ Lieu : _____

NOM/PRENOM		
FONCTION		
MEDIA		
ADRESSE		
CODE POSTAL/VILLE		
PAYS		
TEL	FAX	EMAIL

DATE

SIGNATURE

Renseignements sur les autres journées de l'OIEau : www.oieau.org/cnfme